



LES VIOLENCES SEXUELLES ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

De la difficile nomination aux actions à mener pour une meilleure reconnaissance

Dans quelle mesure la terminologie utilisée pour décrire ces violences impacte-t-elle la perception du problème ?

1. QUESTIONNER L'INVISIBILITÉ DES VIOLENCES SEXUELLES :

Dans le paysage complexe et souvent négligé des problématiques liées aux personnes âgées, la question des violences sexuelles à leur rencontre émerge comme un sujet préoccupant. Souvent reléguées dans l'ombre des autres formes de maltraitements[1], et sous-estimées en termes d'ampleurs[2], les violences sexuelles envers les personnes âgées constituent une problématique fondamentale pour la société et « un enjeu scientifique »[3]. Selon l'étude belge UN-MENAMAS qui révèle l'ampleur structurelle de la situation en Belgique, incluant un échantillon de personnes âgées de 70 ans et plus, les violences sexuelles durant toute la vie atteignent une personne sur 4 chez les personnes âgées de 70 ans et plus, et 60 % d'entre elles n'ont jamais divulgué leur existence[4].

Dans une autre étude sur les violences sexuelles[5], nous avons relevé certains facteurs déterminants qui participent à l'invisibilisation de ces violences[6], minimisant dans le même mouvement l'importance des droits sexuels des aînés. Parmi eux, les stéréotypes âgistes[7], comme la croyance persistante qui associe le sujet aîné à un être asexuel[8] (nos sociétés les considérant comme un groupe à l'abri des violences sexuelles de par la non-désirabilité de leur corps) [9], se retrouvent comme le cœur innervant les autres stéréotypes ancrés dans l'imaginaire collectif[10]. Nous avons ainsi souligné l'impact de l'invisibilisation de ces violences (ainsi que leur étendue, leur variété, c'est-à-dire le continuum[11] des violences) durant toute la vie jusqu'à un âge avancé pour les femmes (55 % des femmes âgées ont subi une forme de violence sexuelle au cours de leur vie).

À travers plusieurs recherches et enquêtes, nous avons pu observer que les personnes âgées restent souvent en marge de tout recensement et de toute politique publique[12] de prévention sur les

violences sexuelles[13], par leur éloignement du stéréotype des victimes de « vrais viols »[14], et par la non prise en compte de ce groupe social dans les définitions institutionnelles. Cette étude souhaite ainsi poursuivre la réflexion sur les violences sexuelles envers les personnes âgées en interrogeant les enjeux liés à la nomination de ces violences et l'impact sur la prise en charge des victimes. C'est pourquoi nous souhaitons explorer certains facteurs qui contribuent à instaurer une ambiguïté autour de ces violences, souvent intégrées aux maltraitements physiques, et dont les définitions officielles véhiculées par des organismes reconnus peinent encore à reconnaître la population âgée comme un groupe à risque. Pourtant l'enjeu est essentiel : ne pas nommer ces violences, c'est participer à leur invisibilisation et ne pas inclure les aînés dans les politiques de prévention. Car si certaines formes de maltraitements prennent une configuration ordinaire, répétitive et visible, comme les agressions physiques ou la négligence laissant souvent des traces palpables, d'autres restent confinées dans une invisibilisation plus ou moins intentionnelle. Comment agir afin de faire reconnaître la particularité de ces expériences de violences qui demeurent occultées dans le silence et la honte ?

Cette étude se propose dès lors d'explorer les implications de la nomination sur la reconnaissance de ces violences en considérant les violences sexuelles envers les personnes âgées comme étant distinctes des autres formes de maltraitances[15], et se propose d'ouvrir l'approche définitionnelle à un positionnement plus inclusif et critique. La deuxième partie de l'étude portera une attention particulière aux actions à mener (de questionnements éthiques à la mise en place de groupes de paroles, ...), présentant un panel diversifié - mais non exhaustif - à destination des professionnels, proches, acteurs de l'éducation permanente, mais aussi aux aînés qui peuvent agir sur certains facteurs tant individuels qu'environnementaux afin de cerner la situation de violence sexuelle d'une part, et de mieux comprendre et y répondre en limitant les conséquences de l'aîné concerné d'autre part. Il s'agira avant tout d'interpeller sur la nécessité d'agir (des décisions politiques et au sein même des relations interpersonnelles avec les aînés) afin de questionner ensemble les réponses actuelles à mettre en place face à ce type de violence pour les personnes âgées qui les subissent.

2. NOMMER, C'EST FAIRE EXISTER :

Les violences sexuelles sont-elles des maltraitances comme les autres ?[16]

Cette interrogation peut surprendre par son caractère rhétorique en regard de notre étude consacrée aux violences sexuelles envers les femmes âgées [17]. Toutefois, elle n'en demeure pas moins légitime d'être posée clairement si l'on s'arrête ci et là sur les différentes typologies et définitions de maltraitances reprises dans la littérature scientifique[18] et parfois le manque de clarté définitionnelle qu'elles induisent. Dans l'article intitulé *Maltraitance envers les âgés : contextualisation des terminologies, définitions et modes d'action* [19], Marie Beaulieu et Françoise Le Borgne-Uguen circonscrivent les contours des différentes typologies de maltraitances envers les âgés en faisant remonter les prémices de ce fait social dès les années septante dans un article de Charles Stannard[20] dont l'angle abordé est celui des maltraitances dans les relations asymétriques entre soignants et personnes âgées en difficulté d'autonomie[21]. Les chercheuses soulignent l'importance de la présence des cadres sociaux qui déterminent les multiples expériences menant à l'utilisation de définitions différentes ou de termes comme « maltraitance », « abus »[22], « violence ». Mais sont-ils pour autant synonymes ? La nomination ne détermine-t-elle pas tout un champ de recherches, de statistiques, et de reconnaissances ? Chacun de ces termes s'inscrit dans un contexte historique, social, culturel et scientifique spécifique et leur caractère performatif entraîne une utilisation susceptible de susciter une prise de conscience et une transformation, d'abord au niveau des représentations, puis dans les pratiques.. Dans cette perspective, la finalité recherchée par le choix d'un des termes plutôt qu'un autre (selon la définition mobilisée ou l'angle d'approche sur les violences ou les maltraitances)

va conduire à observer de fortes disparités en terme de prévalence[23]. On ne peut d'ailleurs que regretter que le dernier numéro de *Gérontologie et Société* (et plus particulièrement l'article *L'occultation de la violence sexuelle envers les personnes âgées. Une manifestation d'âgisme ?* [24]) ne discute pas plus les enjeux de définition qui pourtant concentrent aussi toutes les ambiguïtés du regard que la société porte sur les victimes de ces violences, et impacte fortement la reconnaissance de celles-ci. Dans cette optique, s'engager à saisir ce que recouvrent et impliquent les notions de violences et maltraitances permettrait d'en appréhender les implications. Cette démarche incite également à réfléchir sur la notion de « bien-traitance » et sur les initiatives à mettre en œuvre pour prévenir de manière appropriée et soutenir les personnes âgées confrontées à ces formes de violence.

Face au flou définitionnel parfois rencontré, un détour par l'histoire et l'étymologie permet de comprendre l'évolution et l'acception d'un terme dans un contexte social et historique donné. Prenons par exemple le mot maltraitance. Il se trouve qu'il est issu du verbe latin *tractare* employé au sens de « traîner violemment, mener difficilement ». Le verbe maltraiter apparaît aux alentours de la deuxième moitié du 16^{ème} siècle pour d'abord signifier « traiter durement ». L'évolution de son acception et son utilisation incorporera progressivement la notion de violence pour signifier « traiter avec violence ».

Notons par ailleurs qu'à l'époque classique, maltraiter signifiait d'abord « mal nourrir quelqu'un ». Attardons nous sur la définition largement utilisée dans les différents corpus scientifiques et qui fait consensus. La définition de la maltraitance la plus récente (2022) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) semble englober un certain nombre de violences et d'abus. Selon l'OMS, la maltraitance envers les personnes âgées consiste en « un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. Ce type de violence constitue une violation des droits humains et englobe les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou morales ; les abus matériels et financiers ; l'abandon ; le défaut de soins ; et l'atteinte grave à la dignité ainsi que le manque de respect »[25].

De cette première approche définitionnelle se dégagent plusieurs particularités de la maltraitance. Nous pouvons relever qu'elle peut recourir à des fréquences variées, être isolée ou répétitive, intentionnelle ou non (négligence)[26], au sein d'une relation pré-supposant une confiance entre un aîné et un personnel soignant, un aidant proche ou autre. Cette maltraitance peut se perpétrer au domicile de l'aîné, dans la sphère privée et familiale, ou au sein d'une maison de repos. Elle peut prendre également différentes formes dont la large typologie décrite par les chercheuses fait « consensus »[27], regroupant au sein même des maltraitements des champs d'actions distincts[28]. Il est toutefois étonnant de ne pas retrouver dans la littérature scientifique francophone[29] une approche critique de cette large typologie et de leurs interactions, laissant d'emblée sur le banc un autre type de violences sous prétexte d'une prévalence faible voire inexistante[30], oscillant généralement entre 0 et 3 %[31] (suivant les approches et les disciplines, Cismaru-Inescu Adinal et al

indiquent une prévalence variant entre 0,9 et 15%)[32]. Dans ce sillon, si les recherches menées par Roxane Leboeuf, Caroline Pelletier et Marie Beaulieu dans le cadre de la Chaire de recherche sur la maltraitance[33] envers les personnes âgées proposent des définitions opérantes des formes de maltraitements, les violences sexuelles peinent quant à elles à trouver une place singulière[34]. En effet, parmi ces maltraitements et violences, la violence à caractère sexuel est très rarement mentionnée.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de hiérarchiser les violences ou de les opposer (bien souvent elles se cumulent), force est d'admettre qu'une maltraitance survenue par une réponse inadaptée ou négative à la demande d'un senior, comme ne pas réchauffer son plat, n'a pas les mêmes implications physiques et psychologiques qu'une absence de soins ou qu'une violence sexuelle[35]. Afin de mieux cerner les enjeux liés à la nomination et définition d'un tel problème social, l'approche que nous privilégions est celle visant à ne plus utiliser un seul et même terme pour définir des violences dont l'écart est significativement différent (en terme de conséquences, d'implications, de processus, de domination,...), d'autant plus qu'une nomination entraîne de facto une possible reconnaissance (par les statistiques, les recherches, les démarches de plaintes, les médias, les professionnels,...).

3. VERS UNE APPROCHE CRITIQUE DE LA DÉFINITION DES VIOLENCES SEXUELLES ENVERS LES ÂÎNÉS :

Commençons ce troisième chapitre par rappeler la prise de conscience grandissante du phénomène de violences sexuelles (sur la population générale et les aînés). Cela englobe un éventail diversifié de faits sociaux ou politiques regroupés sous la même appellation, formant ainsi un ensemble hétéroclite. Si la considération assez tardive de l'étendue de ces violences demeurait jusqu'alors dans le hors champ des recherches[36], des politiques et des pratiques[37], nous ne pouvons que constater le regain d'intérêt pour ce fait social, en témoignant les différentes affaires relayées par les médias francophones, dont le scandale Orpea[38] est le symptôme catalyseur. Voici quelques titres récents recensés en Belgique et en France : « Grand Hôpital de Charleroi : une vieille dame inconsciente violée par un autre patient », « Une femme de 89 ans violée demande l'euthanasie », « Le témoignage glaçant de Bernadette, 72 ans, humiliée et violée par des aides à domicile », « Les seniors pas épargnés par les violences sexuelles : il y a les gérontophiles maladifs et les violeurs opportunistes », « Viols de personnes âgées à l'hôpital de Nanterre : un homme de 27 ans mis en examen et écroué », « Orthez : un homme de 30 ans mis en examen pour le viol d'une personne âgée de 86 ans ».

Ces multiples scandales à répétition ont permis de révéler des maltraitances, des violences, et les conséquences physiques et psychologiques sur celles et ceux qui les subissent, qu'elles soient à domicile ou au sein d'institutions[39]. Dans le même temps que cette houle médiatique, ces violences sexuelles contre les aînés se sont constituées progressivement en objet de sciences sociales, et plus particulièrement dans la problématique des rapports sociaux de sexe[40]. Talonnant de près l'étude belge UN-MENAMAIS, l'enquête d'investigation de Mediapart[41] (publiée le 19 décembre 2022) constate l'ampleur de ce phénomène social invisible et l'impensé qui s'en dégage, car la plupart des données s'arrêtent à 70 ans, comme si les violences s'arrêtaient brusquement, sans raison, à un âge social ou biologique. Malheureusement, pour certaines personnes âgées, cette violence est le marqueur de toute une vie et continue d'avoir lieu à un âge avancé[42]. Au cœur de cette investigation, les journalistes Sophie Boutboul et Leila Minano ont recueilli plusieurs témoignages de « victimes » ou « survivant.es » mais aussi des familles et proches aidants, dont l'histoire de Denise P, âgée de 93 ans, hémiplegique et résidente d'un Ehpad, découverte «inconsciente, le visage tuméfié en sang et sa protection hygiénique abaissée »[43] avec un « traumatisme facial avec fracture, ainsi que des traces d'une agression sexuelle »[44]. Les journalistes soulignent également que la scène de violences sexuelles avait « été nettoyée »[45], et la victime déplacée, la famille restant persuadée que la direction a consciemment fait passer cette violence pour une « simple chute dans l'escalier »[46]. Quoiqu'il en soit, Denise est hospitalisée après le viol et souffre, d'après l'expertise médicale, « d'un déficit fonctionnel temporaire total de 100 % [...], de séquelles immédiates engendrées sur le plan neurologique et psychique, et d'une aggravation de la perte d'autonomie »[47]. Après sa sortie de l'hôpital, elle se « laisse mourir »[48], selon les propos de son fils.

Cette expérience (non isolée) de violences sexuelles envers les aînés, faisant écho aux témoignages et aux conséquences relevées par l'étude belge[49], touche, sans aucun doute, à ce qu'il y a de plus inhumain et violent. Toujours est-il qu'elle ne peut que nous forcer à réfléchir sur les conditions de possibilité de telles violences, ainsi qu'à concevoir les enjeux de nomination et de domination comme intrinsèquement liés à deux facteurs : le tabou de la sexualité et des violences sexuelles des aînés, et les violences institutionnelles (dont le fonctionnement repose sur l'incorporation par les dominés des « structures selon lesquelles les dominants les perçoivent »[50]). Repartir de l'expérience vécue par Denise P nous permet de souligner combien les mécanismes des violences sexuelles doivent être également analysés dans leurs diverses dimensions et combinaisons, mais également d'interroger le système dans lequel cette violence s'inscrit.

Force est de remarquer également que ces dysfonctionnements (privés ou publics, intentionnels ou non), marqués par l'absence d'actions nécessaires et appropriées, ne cessent d'interroger la place des aînés dans la société et notre rapport direct avec la vieillesse, reléguée bien souvent au titre de rebuts ; des villes, des représentations, des politiques publiques et sociales. Ces violences multiples (sexuelles, physiques, dysfonctionnelles,...) ne sont que les symptômes qui témoignent d'une société où d'autres types de violences tant symboliques que capitalistes et patriarcales s'exercent en continu sur certaines catégories de personnes, dont les aînés font partie.

Le témoignage de Denise P nous éclaire donc sur les manques à combler concernant l'élaboration d'une définition opérante (fiable et systématique) et attire notre attention sur plusieurs faits. Premièrement, ce témoignage souligne l'aspect genré des violences sexuelles qui, selon l'étude belge UN-MENAMAIS, touche beaucoup plus les femmes âgées et implique de considérer la violence dans un rapport de domination et de contrôle social[51] de l'homme sur la femme. Deuxièmement, se dégage également de ce témoignage une certaine violence liée à l'objectiva-

tion[52] du corps de la femme âgée, considérée comme un objet disponible, à la merci de l'agresseur. Enfin, nous pouvons relever de toute évidence la volonté flagrante de la part de l'institution de confiner cette violence dans la sphère invisible en « déguisant » ou « faisant passer pour autre » cette violence, comme si, en plus de cacher la vieillesse, il fallait cacher ce « tabou » de la sexualité et de l'existence de ces violences. Incontestablement, ce témoignage est le signe d'un processus de déshumanisation progressive de la personne âgée, impliquant, outre des conséquences physiques et psychologiques, une dénégation du sujet (et de sa réalité et expérience traumatique vécue) en tant qu'humain, sans aucune perspective ou possibilité de vie par la suite.

Nous pensons que repartir de cet exemple nous permet de véritablement dialectiser cette expérience à l'aune d'autres approches critiques venant éclairer certains aspects intrinsèques aux violences sexuelles envers les aînés dont les définitions courantes semblent faire fi. Ainsi, l'expérience traumatisante de Denise P nous indique la place centrale de tous les acteurs (et pas seulement l'agresseur) dans le cadre et le processus participant aux violences sexuelles envers les aînés. Cela met en lumière l'entrelacement des liens complexes et des dynamiques qui lient les actes violents à la fois à l'échelle macrosociale et microsociale.

Ce qui semble également transparaître à travers ce témoignage relève, nous l'avons énoncé, de l'intrication d'autres formes de violences, comme les violences interpersonnelles et les violences structurelles qui, inscrites dans des structures sociales répressives, participent à une forme de déshumanisation[53]. C'est pourquoi cet exemple de violences sexuelles nous autorise véritablement à proposer des ouvertures critiques en prenant en compte de la consubstantialité des rapports sociaux (l'âge, le genre,...), mais aussi du système qui encadre ces violences. En ce sens, l'expérience de Denise P lève le voile sur la place du « système » institutionnel qui essaie de contenir et de cacher ces violences sexuelles. Ces « violences institutionnelles » [56] réfèrent directement à l'invisibilisation[57] des violences perpétrées par une institution, dévoilant ainsi le système social qui sous-tend ces actes de domination. Le caractère « anonyme » de ces institutions entraîne comme conséquences à la fois l'anonymisation et la banalisation de ces violences. Ce processus dynamique et non exclusif entre violence institutionnelle et interpersonnelle (l'un pouvant être le produit de l'autre) les place sur un continuum en lien avec une conception âgiste de la vieillesse.

L'on entrevoit donc immédiatement la portée et l'enjeu du positionnement critique de la recherche de nomination d'un tel problème social[58], dont les approches multiples peuvent être conjuguées et engageant parfois des facteurs déterminants liés aux personnes âgées comme les violences familiales, physiques. A ce stade, nous pouvons cerner les contours des violences sexuelles envers les aînés comme une forme particulière de maltraitance[59] relevant d'un problème complexe dépendant de facteurs essentiellement culturels, sociohistoriques, et politiques, et qui tient compte de la dynamique dans laquelle la personne âgée s'inscrit (relations interpersonnelles, environnements). C'est peut-être par un détour dans la fissure entre les recherches féministes et les recherches en vieillissement (qui ont permis de souligner l'importance de nommer, de compter, et de tisser des ramifications entre ces violences tant dans la sphère privée que dans le domaine public)[60], s'intéressant à la prévalence des violences genrées au sein des violences sexuelles envers les aînés, qu'une définition plus opérationnelle, critique et proactive peut nous permettre de repenser et de préciser ce type de violences.

C'est par ailleurs aux chercheuses Liz Kelly, Jill Radford et Marianne Hester que l'on doit en partie la nécessaire politisation de la question de la nomination qui engendre inmanquablement des conséquences en terme de politiques publiques et de prises en charge adaptées pour celles et ceux qui subissent ces violences[61]. Selon ces auteures, la nomination (poser des mots, des noms, une définition) d'un problème social permet de fournir : « des définitions sociales, [de rendre] visible ce qui est invisible; [de définir] comme inacceptable ce qui était accepté ; [de rendre] dicible ce qui était indicible »[62]. Le positionnement et la politisation du problème peuvent générer, comme le rappelle Marie Beaulieu et Françoise Le Borgne-Uguen, des variations dans les définitions, impactant ainsi l'ensemble du processus scientifique lié à la quantification, à la collecte de données et aux définitions.

Engager un travail de clarification conceptuelle et critique des différentes définitions existantes nécessite donc d'ouvrir la question de la violence à d'autres horizons. En 2015, l'OMS a défini la violence sexuelle comme suit : « Tout acte sexuel perpétré contre la volonté de quelqu'un, pouvant être commis par n'importe quelle personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte. Il comprend, sans s'y limiter, le viol, la tentative de viol et l'esclavage sexuel, ainsi que les attouchements non désirés, les menaces de violence sexuelle et le harcèlement sexuel verbal ». Bien que la définition intègre l'idée de consentement, elle limite dans le même temps la pluralité et l'étendue des actes sans attirer l'attention sur l'intentionnalité de l'acte (comme acte de domination) ni les conséquences effectives, qu'elles soient apparentes ou non.

Par ailleurs, la présente définition néglige de considérer le non-respect de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des personnes âgées. De même, elle omet de faire référence aux divers mythes associés et à la tendance à traiter les individus âgés comme dépourvus de sexualité. La définition des Nations Unies s'inscrit amplement dans les mêmes écueils que la définition susmentionnée, mais rajoute une distinction opérante qui renvoie à l'expérience vécue par Denise : la notion d'utilisation de la victime pour satisfaire un besoin propre, c'est-à-dire l'objectivation et l'acte de domination comme moteur déterminant de ces violences et propre à la violence faites aux femmes âgées.

Du côté des violences genrées, la définition du conseil de l'Europe affine un peu plus les différentes approches en intégrant la notion d'acte de domination et d'humiliation en prenant en compte notamment l'aspect de déshumanisation propre à ces violences : « Tout acte, omission ou conduite servant à infliger des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séductions, de menaces, de contrainte ou de tout autre moyen, à toute femme et ayant pour but et pour effet de l'intimider, de la punir ou de l'humilier ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale et morale, ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou intellectuelles »[63].

Cette brève comparaison des définitions institutionnelles amplement utilisées a permis de souligner certaines limites constituant une pierre d'achoppement à la nomination, à la reconnaissance et à la lutte contre ce problème de santé publique. Ce qui ressort de cette présentation est la présence systématique d'une zone d'ombre, floue, au sein de laquelle certains éléments constitutifs des violences sexuelles peinent à exister.

Plutôt que de figer telle ou telle dans un cadre unique, il convient alors d'envisager la définition des violences sexuelles (et plus largement des maltraitements) comme en constante évolution en fonction des contextes, des cas recensés, des témoignages, des comportements interpersonnels ou de l'intégration progressive de nouveaux facteurs[64]. A ces définitions institutionnelles, certaines sociologues (à l'instar de Maryse Jaspard) amènent une épaisseur singulièrement différente. En effet, dans son ouvrage consacré aux violences faites aux femmes, revenant notamment sur les deux grandes études nationales françaises sur les violences genrées[65], Maryse Jaspard prend en compte le caractère étendu de ces violences, soulignant la différence genrée en terme de violences sexuelles d'une part, et insistant sur la dimension de contrôle et d'acte de domination d'autre part. De plus, la sociologue introduit également dans sa définition les potentielles techniques de coercition mises en place par l'agresseur. Dans son ouvrage « Les violences contre les femmes »[66], elle opère une distinction entre maltraitements sexuelles et violences sexuelles en les définissant comme suit : « Les violences sexuelles sont des agressions en rapport avec la sexualité de l'agresseur et de l'agressé. Ce sont quelquefois des mots, des attitudes, mais surtout des actes, des pratiques sexuelles infligés à une personne qui les refuse. Pour les imposer, l'agresseur utilise la force physique, les brutalités, voire les tortures, les menaces de tous ordres, ou encore la persuasion ou le chantage affectif, enfin il peut abuser de son pouvoir lorsqu'il est en position d'autorité. Ce n'est pas la nature de l'acte qui définit la violence mais l'imposition de l'acte à une personne qui n'y consent pas... Le concept de violences sexuelles recouvre un ensemble composite »[67].

Autrement dit, chaque rapport social présente des caractéristiques propres et influe sur la mise en

place d'autres systèmes de domination favorisant l'émergence de ces actes violents. Il participe également, de manière directe ou indirecte, à la dissimulation ou à la légitimation de ces violences.

Enfin l'étude belge s'inscrit dans cette dynamique critique d'ouverture en y apportant des nuances selon le niveau de contact physique et l'objectif de l'acte sexuel afin d'être applicable à l'ensemble de la population générale y compris les personnes âgées[68]. En effet, la définition de l'étude UN-ME-NAMAIS repart de la définition de l'OMS tout en y ajoutant de nouvelles caractéristiques constitutives comme le non-respect de l'intimité sexuelle, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les formes de violences sexuelles sans contact physique, mais aussi avec contact physiques mais sans pénétrations, l'abus d'une situation de vulnérabilité, d'une différence de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles, les effets de menace, nuances qui permettent de mieux comprendre et rendre compte de la pluralité des expériences de violences sexuelles vécues par les aînés.

4. DES OUTILS ET ANIMATIONS D'ÉDUCATION PERMANENTE POUR PENSER CES VIOLENCES :

Au fil de notre étude, nous avons pu observer que la « mise à l'oubli » presque systématique de cette « forme particulière de maltraitance » est donc le fruit de plusieurs facteurs[69] endogènes au vieillissement tels que l'héritage sociohistorique des personnes âgées n'identifiant pas les violences sexuelles comme telles, ou ne pouvant pas les identifier suite à des problèmes cognitifs ou neurodégénératifs[70]. Il semble également nécessaire de souligner que la forte propension à l'invisibilisation de ces violences, outre le problème de définitions ou d'assimilations (à d'autres types de maltraitements), relèvent essentiellement de tabous (principalement autour de la sexualité des personnes âgées) et de mythes âgistes (l'asexualité des personnes âgées, ne les considérant pas comme des victimes potentielles) empêchant la recension et le recueil de la parole des victimes et des témoignages.

Il s'agit à cette étape de notre réflexion consacrée aux enjeux de la nomination des violences sexuelles envers les personnes âgées de rappeler tout d'abord que nous avons choisi de nous éloigner progressivement d'une définition « consensuelle », au profit de l'émergence d'une définition plus critique et englobante (tant au niveau de l'expérience vécue qu'au niveau de l'imbrication et de l'étendue de ces violences). C'est pourquoi l'adoption de la définition portée par la sociologue et chercheuse Maryse Jaspard opère un véritable changement de paradigme par rapport aux autres définitions généralement utilisées : elle permet de rendre compte de la pluralité des imbrications, des interactions, et de l'étendue des rapports entre violence, maltraitance, situations de vulnérabilité, et genre. Elle donne aussi une place importante au ressenti de la personne ayant subi ces violences. Par ailleurs, cette définition permet également de comprendre l'étendue des violences sexuelles ayant lieu dans un contexte plus global de violences institutionnelles et symboliques. A partir de cette définition, il est dès lors possible d'échafauder modestement certaines pistes de réflexions, de réponses et d'actions (humaines, judiciaires, d'accompagnement, de soins, de sensibilisations,...) afin de répondre aux mieux et de manière adaptée aux besoins et demandes des aînés ayant subi de manière directe ou indirecte des violences sexuelles. Comment mettre en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement adaptés tant aux aînés qu'aux agresseurs ?

Suivant cette démarche réflexive, les résultats de l'étude belge et des autres recherches sont sans équivoque et convergent vers la même conclusion, à savoir qu'il est temps d'outiller les professionnels de la santé et les familles pour répondre aux besoins des aînés. Ces quelques pistes de réflexions et propositions concrètes doivent être prises en main par chacun en fonction de ses propres possibilités, de son champ d'action, de ses compétences. Nous sommes cependant convaincus qu'elles peuvent s'adresser tant aux praticiens, aux professionnels de santé, aux aidant proches, ou aux intervenants en éducation permanente. En effet, travailler avec des personnes en processus de vieillissement nécessite d'aborder parfois des sujets délicats et douloureux, d'être confrontés à certains vécus qui font état de violences intimes ; des sujets comme le consentement, la fin de vie, les violences sexuelles, sont entourés de tabous, et il est vain de vouloir s'attaquer de manière frontale et directe en posant de but en blanc des questions déplacées concernant le vécu et les expériences de chacun.

C'est pourquoi certaines de ces propositions peuvent s'avérer opérantes et bénéfiques pour celles et ceux qui travaillent au plus proche des personnes âgées lors d'animation en éducation permanente car ils ont un rôle essentiel : celui d'une écoute individuelle et collective, permettant de mettre en place les conditions positives et bienveillantes pour libérer la parole par rapport à des vécus traumatiques liées aux violences sexuelles. Ce qui ressort des différents témoignages d'aînés, que nous avons pu consulter au sein de l'étude UN-MENAMAIS, se concentre essentiellement autour d'une demande d'écoute, de croire la victime et de ne pas remettre systématiquement en question son témoignage à cause de son âge. Prenons pour exemple Henrica (73 ans), qui insiste sur la nécessité de ne pas rester mutique face à ces violences et de parler de ses expériences tout en étant attentif aux signaux : « Ne restez pas silencieux. Quand quelque chose ne va pas, parlez-en » ; ou de Francine (76 ans) qui souligne l'importance de la relation avec les professionnels et leur place dans le processus d'écoute et d'accompagnement : « soyez ouverts aux professionnels qui peuvent vous aider ». En commençant par un travail de nomination, d'identification, de définition, de regard rétrospectif sur certaines relations passées, les langues peuvent se délier et un regard critique sur leurs propres expériences peut ainsi émerger.

L'étude belge UN-MENAMAIS rappelle à ce titre que 59,9 % des aînés interviewés n'ont jamais dévoilé leurs expériences de victimisation sexuelle (certains ont attendu plus de 50 ans) et beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu de soutien après la révélation de cette expérience, ou se sont retrouvés « blâmés pour cette expérience ou ont même subi une aggravation de la violence sexuelle après révélation ». Certaines réactions qui ont suivi la divulgation de ces violences ont aussi contribué à dissuader d'autres victimes à parler davantage de leur expérience ou de demander de l'aide. De plus, seulement 4 % des personnes âgées ont indiqué avoir déposé plainte[71] auprès de la police.

C'est en ce sens qu'il faut devenir des alliés de nos aînés en se libérant aussi de nos constructions et stéréotypes âgistes car ils sont tout aussi concernés par ces violences que l'ensemble général de la population, et sont exposés à des conséquences importantes sur leur santé physique et psychologique. De plus, les aînés ayant subi ces violences souhaitent que les professionnels de la santé engagent spontanément la discussion sur la question de la santé sexuelle et des violences sexuelles. Néanmoins, des études antérieures révèlent que bon nombre de professionnels de la santé éprouvent des difficultés à discuter des aspects liés à la sexualité et aux violences sexuelles avec les individus plus âgés, principalement en raison d'un manque de formation spécialisée.

C'est notamment ce qu'ont souligné les chercheurs Hadass Goldblatt, Lev Sagit, Harel Dovrat et Tova Band-Winterstein dans leur article intitulé « Who would sexually assault an 80-year-old woman? Barriers to exploring and exposing sexual assault against women in late life »[72], dans lequel ils observent la résurgence d'attitudes principalement âgistes lorsque les professionnels n'ont pas de formations spécifiques pour écouter et détecter[73] ces violences. Les personnes âgées témoignent aussi de certaines réticences à l'idée de témoigner de leurs expériences de violences sexuelles à cause de facteurs tels que la honte, l'âge du médecin, la peur de connaître d'autres problèmes de santé. C'est donc tout aussi un combat à mener au sein des personnes âgées afin de les aider à reconnaître, à identifier, et à définir une violence sexuelle et à combattre les stéréotypes âgistes qu'ils ont pu intégrer.

Il faut en effet encourager les personnes âgées à témoigner et à intervenir avec des formateurs pour sensibiliser directement les autres personnes âgées en situation d'hébergement d'urgence ou en institution, c'est-à-dire les faire participer à la prévention (cela dépend de la situation de l'aîné, le stade de son processus personnel par rapport à la violence subie, son état physique et psychologique,...). L'enjeu majeur de ces propositions est donc de briser collectivement l'omerta et le tabou autour de la sexualité en encourageant les groupes de paroles mais aussi en dénonçant les violences institutionnelles qui cachent les violences sexuelles et les passent sous silence[74].

Dans cette même trajectoire d'action, il nous semble important de systématiser la question de la définition et de la nomination en faisant des violences sexuelles une catégorie indépendante des autres formes de maltraitances pour éviter les confusions, mais aussi pour faire reconnaître les taux de prévalence réels. Si les définitions ne sont pas clairement établies et systématiques, toute perspective de recensement s'avère faussée ou impossible à interpréter au vu de la multiplicité des définitions. La systématisation permettrait également de nommer ces violences afin de ne pas contribuer à leur invisibilisation et de les considérer comme des violences physiques.

Deuxièmement, nous avons pu souligner l'importance de considérer les personnes âgées comme un groupe à risque, exposé aux violences sexuelles. Sans la reconnaissance des personnes âgées comme groupe à risque, les campagnes de sensibilisation et les politiques publiques continueront à « faire comme si de rien n'était » et les aînés ne bénéficieront pas de la protection, sensibilisation et accompagnement nécessaires au même titre que d'autres groupes sociaux à risque comme les femmes migrantes ou les femmes plus jeunes. Il est donc impératif de repenser la question des groupes à risque afin de mener à bien des plans d'action plus inclusifs car ils modèlent aussi tout un pan des représentations, des actions, et façonnent un imaginaire collectif prenant appui sur des mythes âgistes par rapport à qui est susceptible ou non d'être exposé à ces violences. Cette action à mener concerne aussi directement les politiques publiques et les définitions comprises dans les rapports d'institutions ou d'organisations mondiales qui ne semblent pas inclure les personnes aînés comme groupe à risque d'une part et proposant des définitions parfois trop limitantes.

Or, leur force de frappe en termes de diffusion et de réception est considérable et peut contribuer à alimenter certains stéréotypes ou affaiblir la reconnaissance de ces violences auprès des personnes âgées. Cela nous conduit une nouvelle fois à entreprendre une lutte constante contre les préjugés liés à l'âge (stéréotypes âgistes), particulièrement ceux associés à la vie intime des personnes âgées, encore trop souvent considérés comme asexuels par la société. Cette croyance sociétale peut favoriser le déni[75] de la violence sexuelle chez les personnes âgées ou entraver leur capacité à reconnaître ces situations. Ces différents mythes sont par ailleurs largement contestés. Les résultats de la recherche UN-MENAMAIS à ce sujet est sans équivoque puisque les chercheurs constatent, suite aux centaines d'entretiens avec des aînés de 70 ans et plus, que 31% d'entre eux sont « sexuellement actifs et que 32% ont expérimenté de la tendresse physique au cours des 12 derniers mois ».

Il convient donc de mettre en place une sensibilisation massive (information publique, campagne publicitaire de prévention, transmission de l'information via des réseaux spécifiques et plus généraux) de l'ensemble des groupes sociaux à une sexualité positive qui ne colporte pas les mythes d'asexualité et qui promeut le respect et l'existence d'une vie intime chez les individus âgés, conjugués à une sensibilisation concernant la prévention des violences sexuelles et d'autres formes de maltraitance envers les personnes âgées. Ce type d'action, qui se doit de dépasser la « simple » sensibilisation, cherche à modifier les perceptions âgistes (en exposant par exemple des situations et des témoignages clairs). L'objectif de telles actions doivent s'étendre à l'ensemble de la société, visant à instiguer des transformations aussi bien au niveau individuel, relationnel, professionnel que sociétal. Cette approche permet aux divers groupes sociaux qui composent la société de porter un regard critique sur les interactions susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur les personnes âgées.

Afin d'œuvrer à une reconnaissance sociale plus importante concernant ces violences, certaines directives concrètes peuvent de même être mises en place par les institutions afin de prévenir ces violences s'ajoutant aux violences symboliques et institutionnelles préexistantes. Chaque institution travaillant avec des individus âgés devrait élaborer une stratégie de bien-être sexuel mettant en lumière l'importance d'une approche positive de la sexualité par le biais d'une formation continue (mais aussi en intégrant des programmes de cours spécifiques pour les futurs praticiens) celles et ceux qui seront en première ligne pour recueillir le témoignage et agir rapidement auprès de la personne âgée, tant dans les conseils et l'accompagnement des démarches judiciaires (soutien légal), que dans la promulgation des soins adaptées[76]. Dans cette perspec-

tive de mieux équiper les professionnels (et donc de contribuer à lutter contre les lourdeurs des tâches de travail, ou à la non prise en charge par manque de connaissances ou de compétences, à l'épuisement professionnel ou émotionnel,..), un enjeu essentiel concerne la veille des connaissances concernant les facteurs de risques (étroitement liés à la définition retenue) associés aux violences sexuelles. Proposer des mesures spécifiques aux professionnels pour agir de manière proactive pourrait contribuer à renforcer les compétences en détection, signalement et suivi des situations de violence.

Au regard des différents stéréotypes énoncés, des injonctions et normes sociales qui encadrent la vie intime des aînés, il nous a semblé intéressant ici d'effectuer un pas de côté. Sans évidemment nier les effets néfastes sur la santé psychique et psychologique qu'induisent ces multiples injonctions, n'est-il pas possible d'envisager et de questionner une sexualité positive s'inscrivant en contre du modèle dominant ? A y regarder de plus près, les normes sociales portées par nos sociétés modernes entretiennent des liens étroits avec une forme de capitalisme « gris » ou « silver économie »[77].

En effet, à l'injonction « bien vieillir en santé sexuelle » s'ajoutent pléthore de discours encourageant le jeunisme et la technique pour pallier les problèmes de la vieillesse en matière de sexualité. Culte de l'image, de la performance, du rafistolage des corps, et avec eux, la promotion de produits de consommation (diététiques, pharmaceutiques, cosmétiques,...) pour rester jeune, continuer de séduire, de plaire, de jouir. En ce sens, la société fait comme si les aînés devaient obligatoirement vivre une sexualité en continuant de porter des valeurs de performances attribuées à la jeunesse, laissant dans l'ombre certaines réalités liées au processus du vieillissement. Or, la sexualité des aînés ne peut-elle pas permettre de nous faire repenser notre propre sexualité qui épouse des normes dominantes ? Beaucoup d'aînés témoignant dans l'étude belge UN-MENAMAIS nous révèlent la nécessité pour eux de s'affranchir des multiples tabous qui leur étaient imposés dans le passé et souhaitent dépasser ceux qui continuent de proliférer dans nos sociétés modernes, comme les normes jeunistes de corps ou de performances. En ce sens, devenir aîné est une étape de vie qui souvent enclenche des réflexions sur soi, sur ses expériences, du temps qui reste, pouvant engendrer une réorganisation du sens donné à sa vie sexuelle.

En s'inscrivant en faux d'une société qui entend la vieillesse résonner comme une « décadence » du corps et de la sexualité, il est plus que temps de défendre et d'affirmer la volonté d'accompagner et d'aider les aînés à redécouvrir leurs désirs en attribuant à la sexualité une nouvelle direction. Ce potentiel renouvellement du regard sur la sexualité des aînés peut dès lors les conduire à explorer et inventer d'autres manières d'exprimer d'autres formes de la sexualité où « le cillement des paupières, le tremblement ému d'une main rugueuse et caressante expriment avec une subtile intensité la recherche éperdue d'un tendre partage, d'un intime et mutuel abandon »[78]. Certains chercheurs à l'instar de Gérard Ribes et André Dupras ont souligné la portée positive de la sexologie gérontologique qui semble élargir les approches et les regards pour mieux comprendre les enjeux, la complexité et les désirs des aînés[79].

Dans la même trajectoire de découverte et de renouvellement de regard que peut amener la sexologie gérontologique, la pratique du récit de vie orientée sur ses expériences sexuelles (passées, présentes, envies pour le futur, ...) peut engendrer une relecture à la fois critique mais aussi signifiante de sa sexualité et des violences vécues. Les aînés ont l'opportunité, en se saisissant de l'outil « récit de vie » d'arpenter leur vie sexuelle de manière réflexive afin de revoir ses désirs ou de redéfinir ses rôles sexuels, mais aussi de formuler des objectifs.

Enfin, d'autres actions à mener sont à soutenir et à promouvoir comme l'élaboration d'outils adéquats et adaptés permettant de détecter une situation de violences au sens large, des programmes de soutien pour les proches aidants, les familles, des programmes d'accompagnement pour les agresseurs, des lignes d'écoute adaptée pour les aînés. Plusieurs aînés soulignent également l'importance de mettre en place des programmes éducationnels intergénérationnels à propos des violences sexuelles afin d'échanger d'une part avec les générations suivantes, d'échanger les regards sur ces violences, de partager des expériences, de se faire les témoins d'évolutions ou de stagnations en matière de prévention. Ces programmes intégreraient d'emblée des questions afférentes aux violences sexuelles comme le respect, le consentement, les questions de rapports de genre. Et qui de plus pertinent qu'une aînée comme Paula, 77 ans, dont les mots cristallisent tout l'enjeu actuel des violences sexuelles (et dont nous parlons dans le deuxième volet) pour clôturer cette étude en nous disant : « Ils devraient apprendre à demander : Est-ce que c'est bien ? ».

5. OUVRONS LE DÉBAT

La question de la nomination et de la reconnaissance des violences sexuelles envers les personnes âgées soulève, nous l'avons vu, des préoccupations profondes. Selon nous, l'ouverture de la question doit se faire à l'aune des enjeux de la reconnaissance d'une sexualité des aînés, car la négation de celle-ci entraîne régulièrement des comportements violents et âgistes.

En quoi la stigmatisation entourant la sexualité des personnes âgées peut-elle influencer la manière dont les violences sexuelles à leur encontre sont perçues et traitées ?

Quels sont les défis pratiques et éthiques liés à la collecte de données sur les violences sexuelles envers les personnes âgées ?

Comment définir et nommer spécifiquement les violences sexuelles envers les personnes âgées, afin de sensibiliser la société et les pouvoirs publics à cette réalité ?

Comment le manque de reconnaissance des violences sexuelles envers les personnes âgées contribuent-ils à perpétuer l'âgisme dans nos sociétés ?

NOTES & RÉFÉRENCES

[1] Je renvoie ici à l'analyse d'Âgo : « Seniors et maltraitements. Réflexions autour d'un scandale ».

<https://www.ago-asbl.be/wp-content/uploads/2023/11/Ago-2022-Seniors-et-maltraitance-Orpea-1.pdf>

[2] Je renvoie ici notamment aux chiffres de l'étude qualitative et quantitative intitulée UN-MENAMAIS menée à l'échelle nationale. Cette étude révèle l'ampleur structurelle de la situation en Belgique et vise à comprendre la pluralité des mécanismes, l'étendue et les impacts de la violence sexuelle, incluant un échantillon de personnes âgées de 70 ans et plus.

[3] Maryse Jaspard, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Dominique Fougeyrollas Schwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Florence Maillouchon, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, Marie-Ange Schlitz, Les violences envers les femmes. Une enquête nationale, Paris, La documentation française, 2003.

[4] COOK J.M., DINNEN S., O'DONNELL C., « Older women survivors of physical and sexual violence: A systematic review of the quantitative literature », dans *Journal of Women's Health*, 20, 2011.

[5] Dans notre étude consacré aux violences sexuelles envers les femmes âgées, nous avons privilégié une approche différenciée. Cette approche a démontré que ce type de violences se cumulent souvent à d'autres (verbales, psychologiques, âgistes, sexistes, judiciaires,...), les femmes âgées faisant face à un double stéréotype, sexiste et âgiste (fondé sur leur âge et sur le fait qu'elles soient des femmes). Voir aussi sur ce sujet : Nobels, A., Cismaru-Inescu, A., Nisen, L., Hahaut, B., Lemmens, G., Vandeviver, C., Keygnaert, I., « Challenges in conducting sexual health and violence research in older adults beyond the General Data Protection Regulation : a Belgian case study », dans *Journal of Interpersonal Violence*, 1-21. Les auteurs soulignent que l'âgisme entraîne, dans le cadre des violences sexuelles, une déconsidération et un non recensement des cas chez les personnes âgées.

[6] Marie-Therese Connolly et al., « The Sexual Revolution's Last Frontier : How Silence about Sex Undermines Health, Well-being, and Safety in Old Age », dans *Generations*, n. 36, 3, 2012, pp.43-52. et Karla Vierthaler, « Best Practices for Working with Rape Crisis Centers to Address Elder Sexual Abuse », dans *Journal of Elder Abuse & Neglect*, n. 20 (4), 2008, pp. 306-322.

[7] Par exemple : assimiler les aînés à des sujets asexuels, mettre en adéquation la perte du désir sexuel et le vieillissement des corps.

[8] Gewirtz-Meydan, A., Hafford-Letchfield, T., Benyamini, Y., Phelan, A., Jackson, J., & Ayalon, L., « Ageism and sexuality », dans Ayalon, L., Tesch-Römer, C. (Eds.), *Contemporary perspectives on ageism*, 2018, pp. 149- 162.

[9] Bertrand Quentin, « Grand âge et sexualité : d'une modernité à l'autre ou démocratisme contre société des images », dans *Gérontologie et société*, vol. 35/140, no. 1, 2012, pp. 63-77.

[10] Yvonne Lai et Michaela Hynie, « A tale of two standards : an examination of young adult's endorsement of gendered and ageist sexual double standards », dans *Sex Roles*, n. 64, 2010, pp. 360-371. Voir aussi Alana Officer et al., « Ageism, Healthy Life Expectancy and Population Ageing : How Are They Related ? » dans *J Environ Res Public Health*, 17 (9), 2020, pp. 31-59.

[11] Le concept de *continuum* des violences a été formulé et théorisé par la sociologue britannique Liz Kelly, concept dont l'objectif est véritablement de décrire à la fois la variété mais aussi l'étendue de la violence sexuelle dans la vie des femmes et l'intrication entre la sphère privée et publique.

[12] E-Shien Chang, Sneha Kannothe, Samantha Levy, Shi-Yi Wang, John E Lee, Becca R Levy, « Global reach of ageism on older persons' health: A systematic review », dans *PLoS One*, 15 (1), 2020.

[13] Hannah Bows, *Violence against older women*, 2020.

[14] Hannah Bows, *ibid.*

[15] Nobels, A., Vandeviver, C., Beaulieu, M., Cismaru-Inescu, C., Nisen, L., Van Den Noortgate, N., Vander Beken, T., Lemmens, G., & Keygnaert, I., « Too Grey to Be True ? Sexual Violence in Older Adults: A Critical Interpretive Synthesis of Evidence », dans *International journal of environmental research and public health*, n. n. 17 (11), 2020.

[16] Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, « Terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées », 2015. [www.maltraitancedesaines.com/fr/terminologie].

[17] Je renvoie ici à l'étude d'Âgo : « Les violences sexuelles envers les femmes âgées. Entre invisibilisation et continuum », 2023. Cette étude s'intéresse aux mythes âgistes et sexistes qui assurent la pérennité de ces violences qui font système de par leur étendu, leur champ d'actions et leur variété.

[18] Nicolas Berg, Anne Moreau et Didier Giet, « La maltraitance des personnes âgées, un phénomène de société », dans *Revue Médicale de Bruxelles*, 2005, pp. 344-349. Voir aussi HARBISON J., *Contesting Elder Abuse and Neglect*, Vancouver, UBC Press, 2016.

[19] Marie Beaulieu et Françoise Le Borgne Uguen, « Maltraitance envers les aînés : contextualisation des terminologies, définitions et modes d'action », dans *Gérontologie et société*, vol. 44/169, no. 3, 2022, pp. 9-21.

[20] STANNARD C. I, Old folks and dirty work: « The social conditions for patient abuse in a nursing home », dans *Social Problem*. 1973, pp. 329-342. <https://doi.org/10.2307/799597>.

[21] Marie Beaulieu et Françoise Le Borgne Uguen, « Maltraitance envers les aînés : contextualisation des terminologies, définitions et modes d'action », dans *Gérontologie et société*, vol. 44/169, no. 3, 2022, pp. 9-21.

[22] Sur le plan étymologique, le mot « abus » provient du mot latin « abusus » qui signifie une forme « d'usage mauvais ». Il peut aussi prendre le sens de « tromper une personne ». Dans son ouvrage *Les Abus sexuels. Des clefs indispensables pour comprendre, aider et prévenir*, Thibaut Florence circonscrit le terme « d'abus sexuel » en référence à l'absence systémique de consentement dans la relation sexuelle. Voir Florence Thibault, « Chapitre 1. De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque les abus sexuels ? », *Les Abus sexuels. Des clefs indispensables pour comprendre, aider et prévenir*, sous la direction de Thibaut Florence. Odile Jacob, 2015, pp. 13-25.

[23] Yon, Y., Mikton, C.R., Gassoumis, Z.D., Wilber, K.H., « Elder abuse prevalence in community settings: a systematic review and meta-analysis », dans *Lancet Global Health*, n.5, 2017, pp. 147-156.

[24] Adina Cismaru-Inescu et al., « L'occultation de la violence sexuelle envers les personnes âgées. Une manifestation d'âgisme ? », dans *Gérontologie et société*, vol. 45, no. 1, 2023, pp. 91-100.

[25]www.who.int

[26] Si certains préfèrent l'utilisation du terme maltraitance, nous lui préférons le terme violence qui, d'après nous, englobe la notion de négligence. Dans le cadre des violences sexuelles, la négligence peut notamment survenir par rapport à la non prise en compte de l'identité de genre ou de l'intimité de la personne âgée. L'étude belge Un-Menamais propose une définition de la négligence sexuelle en s'appuyant entre autre sur des recherches canadiennes et la définit comme un « manquement à l'intimité, un manquement au respect de l'orientation sexuelle ou de l'identité d'une personne, le fait de traiter les personnes âgées comme des êtres asexués ». Voir *Leading Practice to Counter the Mistreatment of Older Adults*, CIUSSS West-Central Montreal; Elder Mistreatment Helpline (LAAA); Research Chair on Mistreatment of Older Adults; Ministère de la Famille, Secrétariat aux aînés, Gouvernement du Québec, 2017. Ne faisant pas l'objet de cette analyse, la question de l'autonégligence n'a pas été mentionnée. Elle fait partie d'un panel de comportements qui renvoient à l'incapacité à répondre à ses propres besoins.

[27] Marie Beaulieu et Françoise Le Borgne Uguen, « Maltraitance envers les aînés : contextualisation des terminologies, définitions et modes d'action », dans *Gérontologie et société*, vol. 44/169, no. 3, 2022, pp. 9-21.

[28] Parmi les différentes typologies de maltraitances existantes, nous pouvons citer la maltraitance sociale (par exemple l'abandon, la solitude, ou la perte de contacts avec des proches), la maltraitance physique (pouvant s'exprimer sous la forme de contentions ou d'alimentation forcée), la maltraitance financière ou matérielle telles que les transactions bancaires sans consentement et le détournement de biens. Nous pouvons relever aussi la maltraitance psychologique (manipulation, humiliation, chantage affectif, agressions verbales), la maltraitance relative à l'exercice de ses droits comme l'imposition d'un traitement ou retirer un droit inaliénable, mais aussi la maltraitance par négligence qui concerne directement la relation entre l'ainé et le personnel soignant. Marie Beaulieu intègre également l'âgisme comme forme particulière de maltraitance.

[29] Institut national de santé publique du Québec, *Rapport québécois sur la violence et la santé. La maltraitance envers les personnes âgées*, Chapitre 6, 2018.

- [30] Yon, Y., Mikton, C.R., Gassoumis, Z.D., Wilber, K.H., « Elder abuse prevalence in community settings: a systematic review and meta-analysis », dans *Lancet Global Health*, 5, 2017, pp. 147-156.
- [31] YON Y., MIKTON C., GASSOUMIS Z & WILBER K, « The Prevalence of Self-Reported Elder Abuse Among Older Women in Community Settings: A Systematic Review and Meta- Analysis » dans *Trauma Violence & Abuse*, 20, pp. 245–259. Et HIGHTOWER J, « Age, Gender and Violence : Abuse against Older Women », dans *Geriatrics and Aging*, 7, 3, 2004.
- [32] Nobels, A., Cismaru-Inescu, A., Nisen, L., Hahaut, B., Lemmens, G, Vandeviver, C., Keygnaert, I., « Challenges in conducting sexual health and violence research in older adults beyond the General Data Protection Regulation: a Belgian case study », dans *Journal of Interpersonal Violence*, 2021, pp. 1-21. doi: 10.1177/08862605211015256
- [33] Institut national de santé publique du Québec, Rapport québécois sur la violence et la santé. La maltraitance envers les personnes âgées. Chapitre 6, 2018.
- [34] En effet, en dehors du Canada, peu de recherches fiables ont été produites pour plusieurs raisons : la non prise en compte de facteurs structuraux, les changements de définitions, la non prise en compte de l'environnement, la mise à l'écart d'un échantillon ou le faible échantillonnage, mais aussi un désintérêt pour ces questions.
- [35] Robert Moulias, Jean-Claude Monfort, Marie Beaulieu, Martine Simon-Marzais, Marie-Hélène Isern-Real, Bernard Poch, Marion Pépin, Jean-Claude Cadilhac, Éric Martinet, et Sophie Moulias, « Pratiques professionnelles inappropriées et maltraitements », dans *NPG Neurologie Psychiatrie - Gériatrie* 20, n°116, 2020, p. 114.
- [36] A ce titre, Maryse Jaspard souligne le manque de travaux sur les violences sexuelles envers les personnes âgées. Voir Maryse Jaspard, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2005, pp14-15. Voir aussi GINSBERG T et al., *Sexuality in older adults: behaviours and preferences*, dans *Cancer Nursing Practice*, vol. 4, no. 8, Oct. 2005, p. 15.
- [37] GEWIRTZ-MEYDAN A., HAFFORD-LETCHFIELD T., BENYAMINI Y., Phelan, A., Jackson, J., & Ayalon, L., « Ageism and sexuality », dans In Ayalon, L., Tesch-Römer, C. (Eds.), *Contemporary perspectives on ageism*, Springer, Cham, 2018, pp. 149-162.
- [38] Voir analyse d'Âgo : « Seniors et maltraitements. Réflexions autour d'un scandale », 2022.
- [39] Maryse Jaspard, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2005, p.15.
- [40] Xavier Dunezat, « La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes/femmes », dans *Cahiers du Genre*, vol. s4, no. 3, 2016, pp. 175-198. Et Annie Bidet-Mordel, Elsa Galerand et Danièle Kergoat, « Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualité(s), culture », dans *Cahiers du Genre*, vol. s4, no. 3, 2016, pp. 5-27.
- [41] https://www.mediapart.fr/journal/france/191222/violences-sexuelles-en-ehpad-les-femmes-vulnerables-sont-des-proies?utm_source=article_offert&utm_medium=email&utm_campaign=TRANSAC&utm_content=&utm_term=&xtor=EPR-1013-%5Barticle-offert%5D&M_BT=5324049487941
- [42] Nobels, A., Cismaru-Inescu, A., Nisen, L., Hahaut, B., Lemmens, G, Vandeviver, C., Keygnaert, I., « Challenges in conducting sexual health and violence research in older adults beyond the General Data Protection Regulation: a Belgian case study », dans *Journal of Interpersonal Violence*, 2021, pp. 1-21. doi: 10.1177/08862605211015256
- [43] https://www.mediapart.fr/journal/france/191222/violences-sexuelles-en-ehpad-les-femmes-vulnerables-sont-des-proies?utm_source=article_offert&utm_medium=email&utm_campaign=TRANSAC&utm_content=&utm_term=&xtor=EPR-1013-%5Barticle-offert%5D&M_BT=5324049487941
- [44] Ibid.
- [45] Ibid.
- [46] Ibid.
- [47] Ibid.
- [48] Ibid.
- [49] Cf l'étude belge UN-Menamais et les témoignages repris dans notre deuxième volet d'analyse sur les violences sexuelles.

[51] Voir Jalna Hanmer, « Violence et contrôle social des femmes », dans *Questions féministes*, 1, 1977, pp. 69-88. Dans cette recherche menée par la sociologue britannique, elle propose de penser la violence contre les femmes comme une forme de contrôle social qu'ils exercent sur elles. Par contrôle social, elle entend l'ensemble des effets indirects comme la peur que peuvent ressentir les femmes en sortant de chez elles.

[52] Fredrickson, B. L., & Roberts, T.-A., « Objectification theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks », dans *Psychology of Women Quarterly*, 21 (2), 1997, pp. 173–206. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.1997.tb00108.x>

[53] Ho, K., « Structural violence as a human rights violation », dans *Essex Human Rights Review*, n. 4 (2), 2017, pp. 1-17.

[54] Scheper-Hugues et Bourgois (2004) élargissent leur étude sur la violence structurelle, la domination symbolique et la violence quotidienne en incluant la violence politique directe. Cette forme de violence se manifeste par des attaques physiques délibérées contre un groupe spécifique, perpétrées par une autorité officielle. Scheper-Hugues (2004) conceptualise la violence structurelle comme un mécanisme qui perpétue des relations marquées par l'exclusion et la marginalisation, en fonction de critères tels que le genre, la classe sociale, la race ou d'autres identités sociales. La violence quotidienne, selon Scheper-Hugues (2004), se manifeste à travers des pratiques violentes dans les interactions personnelles. La domination symbolique, examinée par Scheper-Hugues et Bourgois (2004), repose sur la définition de Bourdieu (1977) en tant que système de croyances renforçant les hiérarchies existantes. Mettant en avant l'importance d'intégrer la domination symbolique dans l'analyse de la violence, ils soulignent que la dualité entre le féminin et le masculin est profondément ancrée dans le domaine symbolique. Par conséquent, ils mettent en lumière la nécessité de se pencher sur la manière dont la violence affecte spécifiquement les femmes.

[55] G. Lessard, L. Montminy, E. Lesieux, C. Flynn, V. Roy, S. Gauthier et A. Fortin, « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », dans *Enfances, Familles, Générations*, 22, 2015, p. 1-26.

[56] Cf : Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975. Voir aussi M. Lagrula-Fabre, *La violence institutionnelle: une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*, Editions L'Harmattan, 2005.

[57] M. Parazelli, « Violences structurelles », dans *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), 2008, pp. 3-8.

[58] Herbert Blumer et Laurent Riot, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », dans *Politix*, vol. 67, no. 3, 2004, pp. 185-199.

[59] Nous explorons le concept de « continuum » entre la sphère privée et public dans notre deuxième étude consacrée aux violences sexuelles.

[60] Dans son ouvrage « L'ennemi principal », Christine Delphy nous rappelle l'importance de l'attention portée au détail, à l'in-vu de nos sociétés et que pour voir une chose, il faut d'abord avoir « l'idée d'aller y regarder de plus près » et avoir vu quelque chose là où les autres ne voient rien». C'est à partir du ressaisissement d'une chose non-vue que la politisation et le positionnement peut commencer et avec eux, la prise de conscience d'un problème social. Voir Christine Delphy, *L'ennemi principal*, 1997, p.2.

[61] Gilbert Claude, Emmanuel Henry et Isabelle Bourdeaux, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », dans *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, par Claude Gilbert et Emmanuel Henry, Paris, La Découverte, 2009.

[62] Robert Hugonot, *La vieillesse maltraitée*, Paris, Dunod, 2003, p.15. Voir aussi son autre ouvrage : *Violences invisibles*, Paris, Dunod, 2007.

[63] Liz Kelly, Jill Radford et Marianne Hester, « Introduction » dans Liz Kelly, Jill Radford et Marianne Hester (Ed.), *Women, Violence and Male Power*, Buckingham, Open University Press., 1996, p.20.

[64] Je renvoie ici à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

[65] R. Acierno et collab., « Prevalence and correlates of emotional, physical, sexual, and financial abuse and potential neglect in the United States: The National Elder Mistreatment Study », dans *Am. J. Public Health*, Vol. 100, n°2, 2010, pp. 292–297.

[66] Voir notamment « L'enquête VIRAGE (Violences et Rapports de Genre) », dans *Cahiers du Genre*, vol. 66, no. 1, 2019, pp. 37-50.

[67] Maryse Jaspard, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2005, 128 p.

[68] Ibid, p.62.

[69] NOBELS A, VANDEVIVER C, BEAULIEU M, CISMARU INESCU C & al., « Too Grey to Be True? Sexual Violence in Older Adults : A Critical Interpretive Synthesis of Evidence » dans *International journal of environmental research and public health*, 17,(11), 2020.

[70] J. GARRE-OLMO et collab., « Prevalence and risk factors of suspected elder abuse subtypes in people aged 75 and older », dans *J. Am. Geriatr. Soc*, Vol. 57, n°5, 2009, pp. 815–822.

[71] Voir : UN-MENAMAIS_FinalRep_v3 (belspo.be)

[72] Bianca Fileborn, « Staff can't be the ones that play judge and jury': Young adults' suggestions for preventing unwanted sexual attention in pubs and clubs », dans *Journal of Criminology*, 2017.

[73] ibid.

[74] En ce qui concerne l'orientation, la détection et l'accompagnement des personnes âgées vers des services adaptés, voir : Hannah Bows, « Sexual violence against older people : a review of the empirical literature », *Trauma, violence, and abuse.*, n. 19 (5), 2018, pp. 567-583.

[75]https://www.mediapart.fr/journal/france/191222/violences-sexuelles-en-ehpad-les-femmes-vulnerables-sont-des-proies?utm_source=article_offert&utm_medium=email&utm_campaign=TRANSAC&utm_content=&utm_term=&xor=EPR-1013-%5Barticle-offert%5D&M_BT=5324049487941

[76] Connolly et al., 2012

[77] Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, « Terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées », 2015. [www.maltraitancedesaines.com/fr/terminologie].

[78] Ravinel, H., « Sexualité et troisième âge » dans *Santé mentale au Québec*, 5(2), 1980, pp.112–118.

[79] Henry de Ravinel, « Sexualité et troisième âge », dans *Santé mentale au Québec*, n. 5 (2), 1980, pp. 112–118. <https://doi.org/10.7202/030080a>

[80] André Dupras et Gérard Ribes, « La sexologie gériologique », dans *Sexologies*, vol. 17, n.3, 2008, pp. 121- 123.



Rue de Livourne, 25- 1050 Bruxelles

Pour nous suivre :

<https://www.ago-asbl.be/> et également sur Facebook

Pour nous contacter :

Téléphone : 02/ 538 10 48 Courriel : info@ago-asbl.be

Analyse rédigée et mise en page par :

Bertrand Gevart

Avec le soutien de :

